MASTER « CRÉATIVITÉ ARTISTIQUE »
INSTITUT DE PSYCHOLOGIE-UNIVERSITÉ DE PARIS

CHARTE PÉDAGOGIQUE DES STAGES

Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants dans le cadre du Master « Créativité artistique ». Ainsi, les praticiens référents sont des partenaires fondamentaux dans le cursus universitaires des étudiants, aux côtés des enseignants.
Le document présent a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages et les engagements de chacun des trois partenaires (praticiens référents – étudiants - enseignants) impliqués dans cette activité.
Pour valider le Master, l'étudiant doit au minimum avoir réalisé deux stages. L'un en Master 1 (M1) de 200 heures minimum, l'autre en Master 2 (M2) de 300 heures minimum.
Les informations suivantes concernent le stage obligatoire de M1. Elles visent à préciser les engagements et les responsabilités partagés par l'Université, les étudiants et les praticiens référents.

Projet pédagogique du stage de M2 :

Le stage de M2 est le second stage obligatoire du cursus. Il a pour objectif principal d'articuler les enseignements universitaires à la pratique clinique dans le domaine des arts thérapies et d'introduire le projet professionnel de l'étudiant.

Cinq objectifs fondamentaux sont visés :

1. Connaissances générales : L'étudiant stagiaire doit pouvoir approfondir ses connaissances des méthodes et techniques de l'art-thérapie;
2. Participation à l'institution et intégration à l'équipe : l'étudiant stagiaire doit participer pleinement à la vie institutionnelle : réunions, synthèses, échanges, présentations de cas ou discussions d'équipe ;
3. Pratique clinique : en M2, une participation active est recommandée à l'étudiant stagiaire au moins pour une partie de son temps de présence. Au fur et à mesure de l'année, ce dernier doit pouvoir intervenir directement dans une ou plusieurs missions en lien avec la thématique du Master. L'étudiant stagiaire est donc amené à prendre une certaine autonomie, sous la supervision essentielle du praticien référent. Ces activités peuvent consister en :
   - Participation à des médiations artistiques à visée thérapeutique, en groupe ou en individuel ;
   - Participation à des entretiens.

Compte tenu des objectifs visés, les activités confiées à l'étudiant stagiaire sont laissées à l'appréciation du praticien référent.

4. Inscription dans la profession et le métier d'art-thérapeute : Par son étroite collaboration avec le praticien, l'étudiant stagiaire est amené à approfondir ses compétences (compétences professionnelles liées aux activités de soins, de prévention, de rééducation, d'animation, psycho-éducatives) et à identifier ses fonctions au sein des équipes afin de confirmer son rôle professionnel.
5. Rédaction d'un écrit sur son stage : cet écrit, élaboré sous la direction des enseignants du Master, constitue une réflexion approfondie par laquelle l'étudiant doit montrer au fil de son expérience de stage l'évolution de sa place et de son rôle.

L'ensemble des activités du stagiaire se déroule sous la supervision du praticien référent. Cette supervision peut prendre des formes différentes. Il est indispensable que des temps de rencontre soient régulièrement réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations cliniques rencontrées. <u>L'étudiant ne peut pas avoir la responsabilité de psychothérapies.</u>

<u>Engagements mutuels</u>

Pour soutenir cette démarche, le Master inclue un enseignement nommé UE 12 « Stage, supervision et identité professionnelle » sous la direction d'un enseignant référent et interlocuteur privilégié du praticien référent pour toute question concernant le déroulement du stage. En effet, l'investissement du stage est à la hauteur de ce qu'il représente pour l'étudiant : la préfiguration de la pratique des arts thérapies. L'université soutient cette démarche à trois niveaux :

- favoriser la réflexion sur la place, la fonction et les missions d'un art-thérapeute en institution ;
- faire des liens avec les connaissances requises ou en cours d'acquisition ;
- réfléchir sur les situations cliniques rencontrées.

L'enseignement ne donne pas lieu à une évaluation, il constitue un espace essentiel à l'élaboration de la réflexion attendue dans l'écrit final. Il se déroule au long de l'année en petits groupes et permet aux étudiants de confronter leurs expériences, de dédramatiser certaines situations, de réfléchir et d'élaborer de nouvelles stratégies.

Dans le cadre des stages de Master, l'Université, l'étudiant et les responsables pédagogiques du Master, s'engagent au strict respect des règles et principes du fonctionnement de l'institution qui accueille le stagiaire.

Le praticien référent s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il favorise l'intégration du stagiaire dans l'institution. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.

<u>Spécificités du stage /attentes particulières de l'institution</u>

(À remplir par le praticien référent).

Nom, type de structure et adresse du lieu de stage :

Activités confiées au stagiaire :

Durée du stage :

Autres précisions concernant la spécificité du stage :

<u>Signatures</u>

Fonction	Nom Prénom	Institution	Date	Signature
Praticien-référent				
Enseignant-référent (Enseignant de GAP)		**Université de Paris**		

Etudiant-stagiaire		**Université de Paris**		

Informations complémentaires sur le site de l'Institut de Psychologie de l'Université de Paris : https://psychologie.u-paris.fr/bureau-des-stages/
Contact : bureau-des-stages@psychologie.parisdescartes.fr